

Tél : 02.37.43.21.07

Fax : 02.37.43.23.69

Lundi Mardi Vendredi : 8h45 à 12h – 16h à 18hJeudi : 8h45 à 12hSamedi : 9h30 à 12hMercredi : Fermé

NOM :

Prénom :

Classe :

N° Portable Parents :

BULLETTIN D'INSCRIPTION JUIN-JUILLET 2021

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A LA MAIRIE, AVANT LE 25 MAI 2021.
ATTENTION, À PARTIR DU 26 MAI 2021, UNE PÉNALITÉ DE 2 EUROS
SERA APPLIQUÉE PAR JOUR DE RETARD, JUSQU'À RÉGULARISATION.

Forfaits mensuels, montant à régler : 21 repas X 3,70 € = 77,70 € cocher la case :

Ou cocher les dates choisies : **JUIN-JUILLET 2021**

MARDI 01/06	LUNDI 07/06	LUNDI 14/06	LUND 21/06	LUND 28/06	LUND 05/07
JEUDI 03/06	MARD 08/06	MARDI 15/06	MARDI 22/06	MAR 29/06	MAR 06/07
VEND 04/06	JEUDI 10/06	JEUDI 17/06	JEUDI 24/06	JEUDI 01/07	
	VEND 11/06	VEND 18/06	VEND 25/06	VEND 02/07	

Montant à régler :

NOMBRE DE REPAS	:	X	3.70 euros	=
NOMBRE DE JOURS DE RETARD	:	X	2.00 euros	=
MONTANT À RÉGLER				=

Mode de règlement :Prélèvement automatique le 10 du mois courant (Si autorisation de prélèvement déjà déposée à la mairie)Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public

Espèces remises en main propre, et avec l'appoint à la mairie, aux régisseurs de la cantine.

ATTENTION : Les repas pourront être reportés, exceptionnellement, dans les cas suivants :

- Absence prolongée, pour raison médicale ; les parents devront prévenir la mairie le jour même avant 9H30, par écrit ou par mail avec accusé de réception et fournir un justificatif du médecin.
- Absence de l'enseignant et renvoi des enfants dans leur foyer.
- Départ définitif de l'école et sur présentation de justificatifs.

AUCUNE ABSENCE POUR CONVENANCE PERSONNELLE NE DONNERA DROIT AU REPORT DES REPAS.**Ne rien inscrire dans le cadre ci-dessous – réservé à l'administration****PAIEMENT LE :**

PRÉLÈVEMENT **CHÈQUE** **ESPÈCES**

Signature des parents